

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 50/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **11 du mois de juillet** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, CRESPO FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, GRUWÉ Marion, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence, PEYTOUR Bruno

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine, BRAY Kevin à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : JAMAIN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 3

Votants : 14

Objet : Echange d'assiette de chemin rural hameau Puyriol

Monsieur le Maire informe qu'il a été reçu en Mairie un courrier de demande d'échange d'assiette de chemin rural sur le hameau de Puyriol. (Famille Chabaud JJ)

Ce courrier fait suite à des rencontres préalables sur le terrain pour mieux appréhender les enjeux vis-à-vis du maintien voire de l'amélioration des circulations Agricoles locales en particulier.

Rencontre en 2025 et à nouveau en 2026.

M. le Maire précise que cet échange sera notarié comme il se doit à partir d'un équilibre de surface entre cédant et acquéreur. Une valeur forfaitaire des dites surfaces est annoncée pour 500€ pour chacune d'entre elle.

Pour ce faire au préalable une intervention avec géomètre expert sera nécessaire avec à la clef la création d'une nouvelle parcelle avec création d'un nouveau N° au cadastre.

Les frais de cette procédure seront partagés entre les deux parties, par des factures séparées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir débattu le conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à engager la procédure, ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Et, ce dès lors que les sommes afférentes seront disponibles sur le budget de l'exercice 2026 par DM si utile, ou programmable sur l'exercice 2027.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU